



Titre Professionnel (niv.IV) Secrétaire Comptable

une formation
professionnalisante !

Eligible CPF



Objectifs de la formation

Le Titre Professionnel Secrétaire Comptable forme à l'exercice d'activités diversifiées couvrant le secrétariat, la comptabilité et les tâches administratives. Le titulaire de ce diplôme assure ainsi le secrétariat de toutes les fonctions de l'entreprise et le suivi administratif du personnel. Il réalise par ailleurs les paies et les déclarations sociales courantes.

Titre Professionnel (niv.IV) Secrétaire Comptable

Contenu de la formation

Programme synthétique

- Modules d'accompagnement : accueil, positionnement et contractualisation; accompagnement aux techniques de recherche d'emploi
- Modules de formation professionnelle : assurer les travaux courants de secrétariat et assister une équipe; réaliser le traitement administratif des diverses fonctions de l'entreprise; assurer les travaux courants de comptabilité; établir la paie et les déclarations sociales courantes; formation en entreprise
- Modules généraux et transversaux : communiquer en situation professionnelle et en situation d'examen; communiquer en langue anglaise en situation professionnelle

Agence de Vitré-Fougères

2 rue du Sergent Harris
02 99 75 35 84
greta.agfougères@ac-rennes.fr



Contacts
Conseillère en formation continue
Marie-Christine QUEMENER
Coordinatrice
Marie GÉRAUDIE



Pré requis

Être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP, diplôme national du brevet)



Lieu de formation

Lycée Professionnel Jean GUÉHÉNNO
3 Promenade du Gué Maheu
35300 FOUGÈRES

Formation également présente sur les sites de Saint-Malo-Dinan et de Redon



Publics

Tout public
Détail : jeunes (- de 26 ans) et adultes demandeurs d'emploi, salariés en CIF,...



Validation

Titre Professionnel Secrétaire Comptable (niv. IV)



Date

Démarrage en avril 2018.



Informations spécifiques

Durée moyenne en centre : 951 h
Durée moyenne en entreprise : 210 h



Tarif

Nous consulter.
Code CPF salarié : 2190
Code CPF demandeur d'emploi : 2190
Financement PBF possible.



Méthodes et moyens pédagogiques

Parcours individualisé en fonction des besoins
Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation



Formation éligible au CPF salarié



Formation éligible au CPF demandeur d'emploi



En contrat de professionnalisation



Congé individuel de formation pour les salariés.